

ASSURANCE RECOLTE

CAMPAGNE 2013

Comment faire sa demande ?	Cocher la case correspondante sur le formulaire de demande d'aides du dossier PAC.
Eligibilité	<ul style="list-style-type: none">- Souscrire pour la campagne à une assurance multirisque climatique ;- Risques minimum : gel, sécheresse, grêle, inondation ou excès d'eau et de vent ou tempête.- Seuil de déclenchement 30% minimum avec franchise de 25 % (contrat à la culture) ou 20 % (contrat à l'exploitation).
Conditions à respecter	<ul style="list-style-type: none">- Compagnie d'assurance agréée par le Ministère- avoir acquitté sa prime d'assurance (date précisée dans la circulaire à paraître).- avoir transmis à la DDT le formulaire de déclaration de contrat.- Respecter les règles relatives à la conditionnalité des aides.
Points spécifiques	<ul style="list-style-type: none">- Pour les contrats à la culture : la superficie totale de la culture doit être couverte.- Les contrats à l'exploitation doivent couvrir au moins deux natures de récoltes différentes. <p>Attention : ce ne sont pas des critères d'éligibilité à l'aide.</p>